



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-sept septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-et-un septembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Roland BALCERZAK, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET

Absent avec procuration : ./.

Absents excusés : Bernard ZENNER, Maurice LORENTZ, Marie-Marthe DUTTA GUPTA,

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	8

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T,

Etaient excusées : Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication



9. Objet : Adhésion à l'Association THI'PI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de statuts définitifs de l'Association Thi'Pi reçue en date du 5 août 2022,

Considérant les éléments d'information recueillis sur la démarche numérique initiée par le pôle numérique Thi'Pi,

Considérant que le Thi'Pi est le bâtiment totem de la French Tech East (anciennement Lorntech), espace dédié à l'innovation et l'entrepreneuriat dans le numérique avec espaces de coworking et de travail,

Considérant que le Thi'Pi a pour objet de contribuer à l'émergence d'un écosystème numérique local, pour conseiller les porteurs de projet du numérique, les startups ayant besoin d'être accompagnées dans leur croissance et plus globalement les entreprises du territoire souhaitant réussir leur transition digitale,

Considérant le travail du Thi'Pi en collaboration avec Synergie Thionville pour son programme d'accompagnement « Get in the Ring », avec le Puzzle pour des ateliers de création numérique ainsi qu'avec l'IUT de Yutz-Thionville et Entreprendre en Lorraine Nord pour la création d'un écosystème complet,

Considérant que l'association est investie par ses membres en vue :

- de l'animation de l'écosystème numérique,
- de l'accompagnement des entrepreneurs numériques du territoire à travers un environnement propice à leur développement,
- de la création d'une culture entrepreneuriale du numérique,
- de l'animation du Laboratoire d'Innovation du Nord Moselle,
- de la création d'un lieu d'expérimentation numérique,
- du développement de l'inclusion par le numérique,

Considérant qu'il n'existe pas d'offre publique, ni privée, équivalente sur le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant que tous les membres de l'association sont tenus de verser une cotisation annuelle dont le montant est voté par le Conseil d'administration dans le cadre du budget,

Considérant cet exposé

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver le principe de devenir membre fondateur de l'association dénommée THI'PI, à compter du 1er janvier 2023,
- d'approuver le montant de la cotisation de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs à hauteur de 5 000 € pour 2023,
- d'inscrire les crédits au budget primitif de 2023,
- de désigner le représentant de la CCCE au sein de l'Association,
- de donner tout pouvoir au Président pour engager les démarches et prendre les décisions nécessaires pour l'adhésion de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs à THI'PI.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 8
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 28 septembre 2022

Le Président

Michel PAQUET

Certifiée exécutoire le 05 oct 2022e Président

Publiée le : 05 oct. 2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 05 oct 2022

